

Articles de fin de formation

de Charenton-le-Pont – session 1

1- Quels devraient être les axes prioritaires de toute action menée en faveur des droits de l'enfant ?

Afin de s'engager dans une démarche motivante et constructive pour mener des actions en faveur des droits de l'enfant, il est important de prendre en considération ces priorités :

- Favoriser la prise de parole de l'enfant
- L'impliquer et le faire participer
- En faire le centre d'intérêt des actions
- Respecter la mixité et la parité
- Impliquer les familles et les équipes éducatives
- Prendre en considération les besoins de chaque enfant pour réaliser l'équité
- Lui faire prendre conscience de ses droits
- Veiller à son épanouissement au sein des actions
- Développer l'estime de soi et la réflexion sur soi, son environnement

2- Comment mesurer le succès des actions en faveur des droits de l'enfant ?

Les actions peuvent être mesurées à travers les critères d'évaluation indiqués sur chaque fiche action et des questionnaires, ainsi que les retours des enfants, des jeunes, des familles, des intervenants et des encadrants.

Un bilan global est établi, reprenant les points positifs, les pistes d'amélioration, les

pistes de réflexion et les actions proposées pour l'année suivante. Les critères d'évaluation doivent être quantitatifs, qualitatifs et mesurables. Les fiches action qui suivront doivent tenir compte du bilan réalisé et être construites dans le seul intérêt de l'enfant et du jeune.

3- Quelle implication des élus est nécessaire pour bien déployer des actions en faveur des droits de l'enfant ?

Les élus des secteurs jeunesse-enfance-petite enfance ont un rôle clé de portage politique du projet « Ville amie des enfants ». Ce rôle se manifeste par le partage d'informations auprès des autres élus dans les instances communes de type Réunions de majorité / séminaire des élus.

La mobilisation et l'implication des enfants dans tous les projets et le fonctionnement des services est un axe politique fort, impulsé

par les élus auprès des services municipaux : bâtiments, concertation, culture, sport, écologie urbaine, urbanisme, communication...

La concertation des enfants pourrait être déclinée dans les objectifs annuels des services en amont des entretiens professionnels, après validation et impulsion du DGS et de la DRH.

MA VILLE
À HAUTEUR
D'ENFANT



Articles de fin de formation

de Charenton-le-Pont – session 2

1) Quelles devraient être les priorités de toute action menée en faveur des droits de l'enfant ?

Toute action doit être construite dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

nécessaire de la conception à la réalisation, et même jusqu'à l'évaluation du projet.

Pour que l'action satisfasse pleinement les attentes, les besoins, les désirs et les attentes des enfants, leur participation est

Pour cela il faut mobiliser et coconstruire les projets avec les jeunes acteurs

2) Quelles devraient être les priorités de toute action menée en faveur des droits de l'enfant ?

En partant d'un diagnostic ciblé et local via une consultation des enfants, nous définissons les priorités fixées en faveur des droits de l'enfant :

- L'intérêt supérieur de l'enfant et l'équité (sa protection, son bien-être et les droits définis).
- Impliquer les enfants dans les décisions à prendre, dans les actions mises en place.

- Coordonner les différents acteurs éducatifs et les partenaires municipaux dans la mise en place du dispositif.
- Consultation, adhésion et participation des familles.
- La réussite des actions auprès des enfants ne peut se faire qu'avec l'engagement de toutes et tous.

3) Quels sont les leviers à activer lorsqu'une ville souhaite mobiliser les enfants et les jeunes en faveur des droits de l'enfant ?

3 éléments sont à mettre en avant :

- 1- La communication
- 2- La participation
- 3- La formation

La communication peut s'établir à travers 3 entrées : Le journal de la ville, l'onglet « Ville amie des enfants » avec le plan d'action, les panneaux d'affichage digital.

La communication doit permettre des échanges et un partage avec les différents partenaires.

La participation inclue en amont la sensibilisation des familles, des agents et de l'Education nationale. Cette participation se fera par le biais des partenariats, entre autres avec des intervenants de l'Unicef engageant une co-construction et une implication des acteurs.

La formation de tous les partenaires : éducation nationale, agents territoriaux et citoyens (futurs bénévoles...) est nécessaire pour un travail en équipe construit et pérenne.

MA VILLE
À HAUTEUR
D'ENFANT

